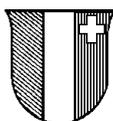


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 49, du 6 juillet 2007

Délai référendaire: 27 août 2007



Décret
portant octroi d'un crédit de 1 million de francs
pour le remplacement de la couche d'usure
recouvrant la H10 entre Les Verrières-Est et Le Haut-de-la-Tour

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu le crédit d'investissement de 5 millions à solliciter
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 2 mai 2007,

décède:

Article premier Un crédit de 1 million de francs est accordé au Conseil d'Etat pour le remplacement de la couche d'usure recouvrant la H10 entre les Verrières-Est et le Haut-de-la-Tour.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Les détails d'exécution des travaux sont confiés au soin du Conseil d'Etat. Le rapport de gestion du Département de la gestion du territoire donnera chaque année toutes les indications utiles sur l'avancement des études, sur les dépenses engagées et sur leur financement.

Art. 4 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

Art. 5 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 26 juin 2007

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
P. Erard

Les secrétaires,
O. Haussener
A. Laurent

